

Baccalauréat Professionnel

« Accompagnement Soins et Services à la Personne » Options : Structure et Domicile

Session 2020

ÉPREUVE E2 : Analyse de situation(s) professionnelle(s)

SUJET

Consignes aux candidats

Le sujet se compose :

- d'un dossier sujet de 5 pages ;
- d'un dossier technique de 11 pages.

Ce sujet comporte une page d'annexe (page 5) à rendre avec la copie.

Vérifier qu'il est complet.

Répondre sur une copie d'examen, dans l'ordre des questions en précisant les numéros des questions inscrits sur les sujets.

Calculatrice non autorisée.

BCP ASSP	Code : 2006 ASP T 2 1 MLR 1	Session 2020	SUJET
Epreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 1 sur 5

L'Association en Faveur des Personnes Agées ou Handicapées est une association locale. Elle gère différents établissements dont : un foyer logement, une MAS, un IEM et deux EHPAD.

Les missions de ces différentes structures sont de favoriser l'accueil, l'hébergement, l'éducation, la rééducation et un accompagnement pour effectuer les actes essentiels de la vie courante.

Monsieur COUBERTIN

Il présente un handicap mental modéré et une tétraplégie suite à un accident de la circulation. Veuf et père de deux filles âgées de 8 ans et 12 ans. Depuis l'accident, monsieur COUBERTIN n'a pas beaucoup d'appétit et a subi une fonte musculaire ; il a perdu énormément de poids. Il participe irrégulièrement aux activités proposées par la structure.

1. Monsieur COUBERTIN exprime le souhait de maintenir le lien avec ses filles dont il a perdu l'autorité parentale par délégation forcée. A chaque visite de ses filles, monsieur COUBERTIN mange avec plaisir et a le sourire mais à leur départ il perd à nouveau l'appétit.
 - 1.1. Justifier le placement de monsieur COUBERTIN à la MAS Les Fleurs.
 - 1.2. Caractériser le type de délégation de cette autorité qui a été mise en place. Justifier cette délégation au regard de la situation de monsieur COUBERTIN.
 - 1.3. Justifier le régime alimentaire préconisé à monsieur COUBERTIN.
 - 1.4. Expliquer la perte d'appétit de monsieur COUBERTIN. Énoncer les facteurs qui pourraient stimuler son appétit.

2. Monsieur COUBERTIN est sujet à de nombreuses crises d'épilepsie. Elles se manifestent par une perte de connaissance et des mouvements convulsifs importants. Régulièrement monsieur COUBERTIN effectue des Electro-Encéphalogrammes car ses crises ont pour conséquences de progressivement limiter son activité volontaire.
 - 2.1. Expliquer et justifier la conduite à tenir au cours d'une crise d'épilepsie.
 - 2.2. Indiquer le principe de l'examen d'exploration réalisé sur monsieur COUBERTIN et préciser son utilité pour la pathologie de monsieur COUBERTIN.
 - 2.3. Définir l'activité volontaire et expliciter les étapes d'une action volontaire.

BCP ASSP	Code : 2006 ASP T 2 1 MLR 1	Session 2020	SUJET
Epreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 2 sur 5

3. En partenariat avec l'association Handisport, la MAS « Les Fleurs » a organisé des « Par-Olympiades » au sein de ses locaux. Les résidents de l'EHPAD et les familles des deux structures ont été invités à l'évènement. Les filles de monsieur COUBERTIN étaient présentes malgré leur difficulté à accepter le handicap de leur papa. Étant sous tutelle, monsieur COUBERTIN avait sollicité sa tutrice pour faire un cadeau à ses filles.

3.1. Analyser la réaction des filles de monsieur COUBERTIN face aux handicaps de leur papa.

3.2. Énoncer les finalités de la tutelle et justifier la mise sous tutelle de monsieur COUBERTIN.

Afin de faciliter l'organisation du projet des « Par-Olympiades » de nombreux bénévoles ont été sollicités : des bénévoles intervenants auprès de la MAS, de l'EHPAD mais également de l'association Handisport.

3.3. Expliquer les intérêts du projet des « Par-Olympiades » pour les résidents de la MAS et plus particulièrement pour monsieur COUBERTIN ainsi que pour ses filles.

3.4. Expliquer la présence de bénévoles pour les « Par-Olympiades ».

3.5. Justifier l'intérêt de l'intervention de bénévoles issus des différentes structures.

Madame MARTINS

Madame MARTINS souffre de la maladie d'Alzheimer à un stade modéré. Elle participe régulièrement aux activités proposées par la structure. Bien qu'habituellement d'humeur joyeuse, madame MARTINS présente de plus en plus fréquemment des épisodes d'agressivité envers le personnel.

4. Madame MARTINS ainsi que de nombreux résidents de l'EHPAD ont été conviés à participer aux Par-Olympiades. Plusieurs affiches concernant cet évènement ont été disposées au sein de la structure. Madame MARTINS montre beaucoup d'intérêt pour cette sortie.

4.1. Expliquer les intérêts de la participation de madame MARTINS aux différents ateliers des « Par-Olympiades ».

4.2. Justifier les intérêts de créer des affiches du projet « Par-Olympiades » et préciser leurs critères d'efficacité.

BCP ASSP	Code : 2006 ASP T 2 1 MLR 1	Session 2020	SUJET
Epreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 3 sur 5

5. Au cours des réunions de préparation des « Par-Olympiades », dans le cadre du secret partagé, l'équipe informe le bénévole qui accompagne madame MARTINS, de son comportement imprévisible.
 - 5.1. Définir le terme « secret partagé ».
 - 5.2. Caractériser la maladie d'Alzheimer et énoncer les signes cliniques dans le cas de madame MARTINS.
 - 5.3. Face aux différents comportements de madame MARTINS, induits par la maladie d'Alzheimer, proposer des actions et attitudes professionnelles à adopter.

6. Bien qu'elle soit fatiguée, madame MARTINS apprécie de faire sa toilette seule. Mais ses gestes sont de moins en moins sûrs et les risques de chutes sont importants. L'équipe a proposé de mettre en place une chaise de douche. Madame MARTINS signale aussi une douleur importante lors du brossage des dents due à une carie en cours de traitement par un dentiste.
 - 6.1. Compléter le schéma d'une coupe de la dent en annexe 1 page 5.
 - 6.2. Expliquer les conséquences potentielles des troubles de l'alimentation de madame MARTINS sur son état de santé.
 - 6.3. Justifier la mise en place d'une aide technique pour la toilette de madame MARTINS.
 - 6.4. Décrire les mesures à adopter pour pallier à la perte de la sensation de soif de madame MARTINS. Indiquer le risque encouru.

7. Les chambres de l'EHPAD ont été récemment rénovées. Le nouveau sol des chambres est en revêtement PVC. Le produit utilisé est un Détergent Désinfectant (DD) « 3 en 1 Premium A ».
 - 7.1. Illustrer par des exemples précis les différents facteurs d'ambiance, pris en compte dans la rénovation des chambres.
 - 7.2. Justifier le choix du revêtement de sol PVC pour les chambres de l'EHPAD.
 - 7.3. Argumenter le choix du détergent désinfectant « 3 en 1 Premium A » en fonction des salissures et du support.

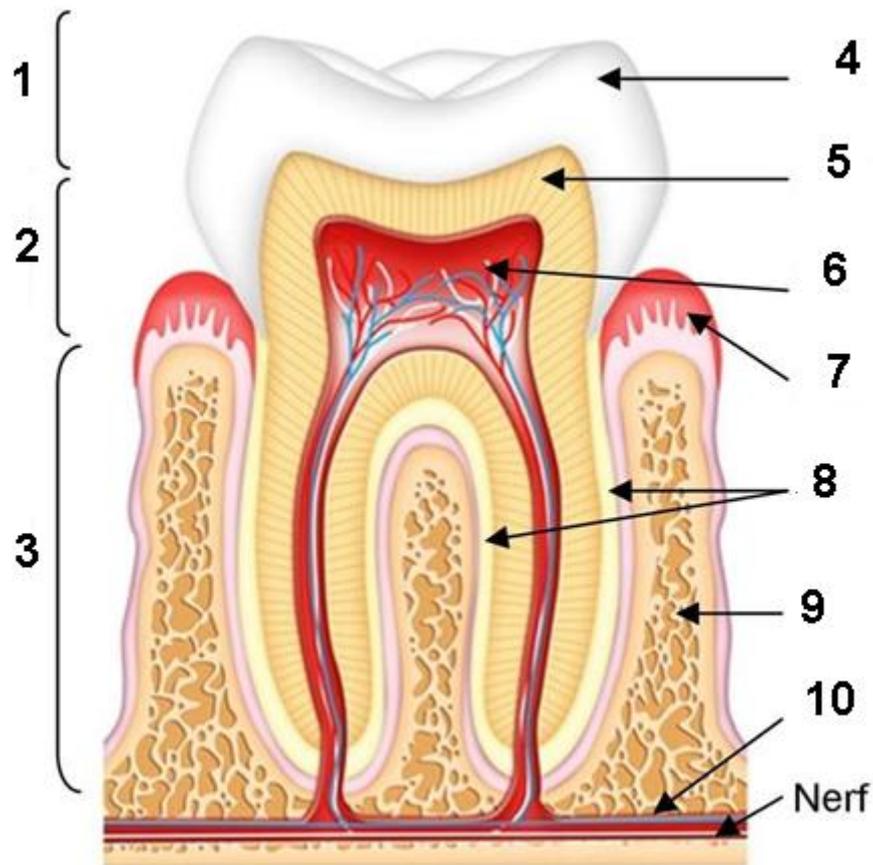
BCP ASSP	Code : 2006 ASP T 2 1 MLR 1	Session 2020	SUJET
Epreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 4 sur 5

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

ANNEXE 1

À rendre avec la copie

Schéma d'une coupe de la dent



1		6	
2		7	
3		8	
4		9	
5		10	

Article scientifique	Dents : La santé bucco-dentaire
Site internet	Source : www.futura-sciences.com consulté le 15.10.2019

BCP ASSP	Code : 2006 ASP T 2 1 MLR 1	Session 2020	SUJET
Epreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 5 sur 5

Baccalauréat Professionnel
« Accompagnement, soins et services à la personne »

Options : Structure et Domicile

ÉPREUVE E2 :
Analyse de situation(s) professionnelle(s)

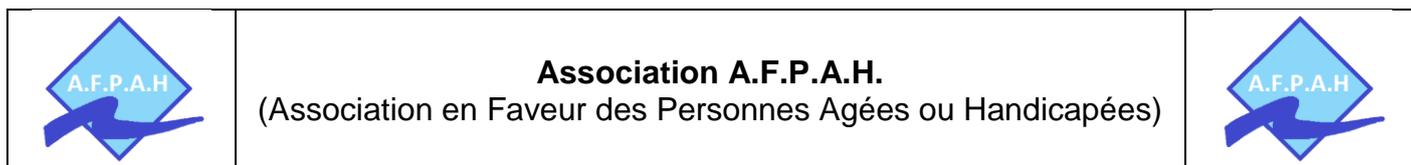
DOSSIER TECHNIQUE

Sommaire

Document 1	Présentation de l'association A.F.P.A.H	Pages 2 et 3
Document 2	Extrait - Fiche de recueil de données de Pierre COUBERTIN.	Page 4
Document 3	Extrait - Fiche de recueil de données de Madeleine MARTINS.	Page 5
Document 4	PROTOCOLE MAS – ÉPILEPSIE – Conduite à tenir.	Page 6
Document 5	Les voies motrices.	Page 7
Document 6	Projet Par-Olympiades	Page 8
Document 7	Extrait de la fiche technique « Sarlon Tech 15dB 33 ».	Page 9
Document 8	Extrait de la fiche technique « 3 en 1 premium A ».	Pages 10 et 11

BCP ASSP	Code : 2006 ASP T 2 1 MLR 1	Session 2020	DOSSIER TECHNIQUE
Épreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 1 sur 11

Document 1 : Présentation de l'association A.F.P.A.H



L'association A.F.P.A.H. est une association de droit local (1908). Cette association a comme volonté l'inclusion sociale des personnes âgées et/ou handicapées dans la société. Pour ce faire, l'AFP AH s'engage dans la réalisation et la gestion d'une pluralité d'activités et d'équipements permettant :

- ✓ **La lutte contre la dépendance** liée au grand âge avec la confirmation d'une politique gérontologique globale (*gestion d'établissements et de services de maintien à domicile*) menée depuis 1976 par l'A.F.P.A.H. avec d'autres partenaires dans le cadre d'un réseau. Plusieurs structures d'hébergement ont été ouvertes notamment un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).
- ✓ **De répondre aux besoins spécifiques** des personnes en situation de poly handicap, quel que soit leur âge par un dispositif intégré dont l'amorce a été l'ouverture en 1999 d'une première structure d'hébergement, un Institut d'Education Motrice (IEM), destinée à des enfants et des adolescents de 3 à 20 ans. Ce premier équipement a été complété par l'ouverture d'une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de 60 places, hébergeant des adultes polyhandicapés.



La création de la MAS les Fleurs repose sur la volonté de proposer aux adultes atteints de polyhandicap un cadre de vie adapté et agréable.

L'organisation architecturale a donc été réfléchi pour une accessibilité totale de plain-pied permettant une circulation optimale et adaptée au handicap moteur.

L'ensemble de l'hébergement est réparti en six unités de vie autour d'une rue intérieure afin de développer une vie communautaire et faciliter les échanges.

L'accessibilité a été prise en compte dans les chambres et salles de bains privatives par des équipements d'aide spécialisés (des rails de transfert, des lits médicalisés et des chariots douches).

Chaque unité est traversée de puits de lumière et de baies entièrement vitrées du sol au plafond pour, une fois encore, accéder aux terrasses en prise directe avec un jardin de verdure.

Accompagner, nécessite une présence accrue, des compétences multiples et un environnement spécifique pour répondre aux besoins et aux envies de nos résidents. C'est par une écoute permanente et une attention vigilante portée aux souhaits et aux besoins des résidents que ce dernier pourra avant tout être considéré comme une personne singulière et non comme un « objet de soins ».

La restauration : les repas sont livrés en liaison chaude sur chaque unité le midi et le soir. Les menus sont établis par la diététicienne de la société ELIOR. Les menus sont élaborés sur 4 semaines.

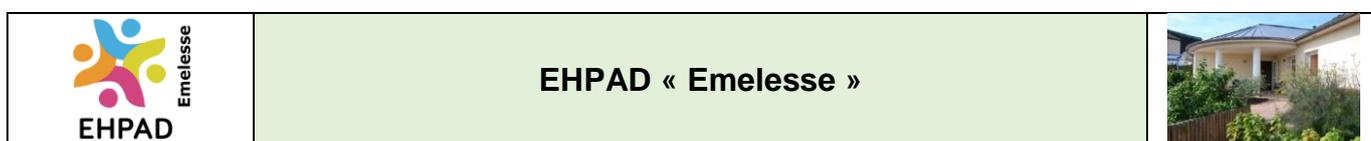
L'équipe, au service des résidents : à la MAS « Les Fleurs », sont proposés des soutiens appropriés et une qualité des soins par du personnel qualifié et diversifié ;

- ✓ **Le soutien et l'accompagnement** des personnes au quotidien sont assurés par des aides médico-psychologiques (AMP), des aides-soignantes (AS) et des éducateurs spécialisés (ES) formant une équipe fixe au sein de chaque pavillon afin d'instaurer des repères pour les personnes accueillies et de permettre une meilleure connaissance des habitudes de vie et des besoins des résidents.

BCP ASSP	Code : 2006 ASP T 2 1 MLR 1	Session 2020	DOSSIER TECHNIQUE
Épreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 2 sur 11

Les 2 psychologues sont des personnes ressources, elles sont disponibles tant pour les résidents que pour les équipes ; elles mettent en œuvre un suivi et des activités relevant de leur domaine de compétence avec les personnes accueillies à la MAS.

- ✓ **Les soins médicaux et paramédicaux** sont mis en place et coordonnés par un médecin généraliste et un médecin de rééducation fonctionnelle. La compétence s'inscrit dans un cadre résidentiel et non de rééducation programmée. Les soins d'entretien permettent d'accéder aux aides de la vie courante et limiter les conséquences d'une dépendance dans les actes de la vie quotidienne. L'équipe médicale et paramédicale comprend : 5 infirmières, 1 ergothérapeute, 1 psychomotricienne, 2 kinésithérapeutes.
- ✓ **L'équipe d'entretien** regroupe des agents d'entretien et des agents de service logistique (ASL).
- ✓ **L'équipe administrative et de direction :**
 - Garante du bon fonctionnement de la vie de l'établissement : le directeur adjoint, la cadre de santé, la comptable et la secrétaire.
 - Garant des Projets individuels des résidents : le directeur général ;



L'EHPAD accueille et accompagne les personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans. Il s'agit généralement de personnes dont le maintien à domicile s'avère difficile voire impossible en raison de leur dépendance physique et/ou psychique.

Leur état de santé peut nécessiter une surveillance constante et des traitements d'entretien. La prise en charge médicale et paramédicale est liée au degré de dépendance et à la pathologie.

L'établissement assure une prise en charge globale des résidents : hébergement, restauration, blanchissage, animation.

Dans un environnement moderne, l'EHPAD accueille 69 résidents en chambre individuelle. Le bâtiment est doté de trois ascenseurs et de locaux collectifs.

Les chambres individuelles sont spacieuses (au moins 20 m²). Chaque chambre est équipée de mobilier (lit et literie, armoire, table, chaise, chevet) d'une prise de téléphone et de télévision et comporte une salle d'eau (douche, lavabo, WC). Il est possible de la personnaliser (décoration murale, petits meubles, fauteuil...). L'entretien est assuré par le personnel.

La vie au sein de notre établissement est rythmée par les temps de soins, les moments des repas, les animations et les visites. Selon les possibilités, le résident peut sortir accompagné ou non.

Des animations diverses sont proposées de façon régulière ou occasionnelle (voir programme affiché). Des animations hors établissement peuvent être proposées. Les résidents sont libres d'y participer ou non. Ces animations peuvent être prises en charge partiellement par l'activité des bénévoles. Une coiffeuse offre ses services de façon régulière (prestations payantes.)

Le Pavillon est une structure d'accueil de 12 lits en hébergement permanent, pour permettre de prendre en charge de manière optimale des malades d'Alzheimer. Le Pavillon propose un projet de vie qui répond à la problématique spécifique des personnes âgées atteintes de démence, qu'elles souffrent de désorientation, soient sujettes à des angoisses ou montrent des troubles du comportement.

Source : auteurs

BCP ASSP	Code : 2006 ASP T 2 1 MLR 1	Session 2020	DOSSIER TECHNIQUE
Épreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 3 sur 11

Document 2 : Extrait - Fiche de recueil de données de Pierre COUBERTIN.

MAS Les Fleurs		
N° de Résident : 9898GDVCG Validation : Mme George		

Item 1 : Présentation de la personne

NOM : COUBERTIN **Prénom** : Pierre **Age**: 45 ans **Nationalité**: Française
Date d'entrée : mai 2020
Situation familiale : Veuf, 2 enfants (Lola, 12 ans et Zoé 8 ans)
Réseau de soutien : Père, Maurice COUBERTIN (82 ans). La famille de sa femme est à Mayotte.
Tuteur : Mme LUC Annette (mandataire judiciaire)
Profession : Ancien Ebéniste

Item 2 : Éléments du dossier médical

2019, Novembre – Accident de voiture (décès de sa femme) : *Fracture de la colonne vertébrale.*
2019, Novembre – Hospitalisation au CHR de METZ : services Réanimation, Chirurgie, traumatologie -
Diagnostic de Polyhandicap (Tétraplégie et handicap mental modéré) avec Epilepsie associée.
2020, Janvier – Hospitalisation en Service de Rééducation fonctionnelle

Item 3 : Présentation physique

Taille : 1m 80 **Poids avant accident** : 85 Kg **Poids à l'admission** : 57 Kg
➤ Insuffisance pondérale (IMC : 17,5 Kg/m²)
Diagnostic : Tétraplégie complète associée à un handicap mental modéré et des troubles épileptiques.
Aides techniques : Fauteuil roulant électrique, verticalisateur, lève-personne.

Item 4 : Présentation psychologique

Monsieur COUBERTIN a totalement conscience des événements ayant conduit à son placement en institution. Il a bénéficié lors de son hospitalisation en service de rééducation fonctionnelle d'un suivi psychologique pour surmonter le décès de sa femme et l'acceptation de son handicap. Depuis l'établissement du diagnostic définitif, monsieur COUBERTIN a perdu l'exercice de l'autorité parentale de ses deux filles par délégation forcée. Elles ont été confiées aux services de l'ASE. Ses filles ont beaucoup de mal à accepter son handicap et refusent souvent de lui rendre visite. A son admission, la psychologue référente a rappelé la nécessité de poursuivre cet accompagnement avec un rendez-vous hebdomadaire au sein de la structure.

Item 5 : Traitements et régimes

Régime hyperprotidique.
Traitement antiépileptique, traitement antalgique pour douleurs chroniques diverses.

Item 6 : Histoire de vie

Monsieur COUBERTIN est papa de 2 filles (Zoé et Lola). Il était marié à Valérie. Ils formaient une famille heureuse dont le projet était d'acheter une maison dans le Sud. Monsieur COUBERTIN et sa femme ont eu un accident de voiture en Novembre 2019, sa femme est décédée sur le coup. Les 2 filles de monsieur COUBERTIN ont vécu chez leur grand-père paternel dans un premier temps. Celui-ci étant âgé il n'est pas en mesure de les accueillir de façon définitive.

Item 7 : Souhaits et attentes

Monsieur COUBERTIN souhaite garder un lien fort avec ses filles.

Source : auteurs

BCP ASSP	Code : 2006 ASP T 2 1 MLR 1	Session 2020	DOSSIER TECHNIQUE
Épreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 4 sur 11

Document 4 : PROTOCOLE MAS – ÉPILEPSIE – Conduite à tenir.

	PROTOCOLE ÉPILEPSIE – Conduite à tenir	
---	--	---

1. SIGNES D'APPEL

- ✓ Perte de connaissance brutale avec chute puis mouvements convulsifs et salivation importante. Cette crise dure environ 1 à 2 minutes et la personne reprend conscience progressivement.
- ✓ Brève rupture de contact (quelques secondes), le regard est vague et la personne reprend son activité.
- ✓ Secousses brutales des membres ou de tout le corps qui peuvent faire lâcher brusquement ce que la personne tient à la main ou même la faire tomber.

2. MESURES A PRENDRE

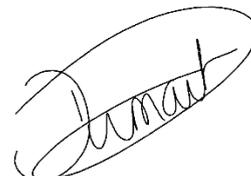
Durant toute la crise, la personne est inconsciente :

- ✓ Garder son calme : la crise peut être impressionnante mais elle va s'arrêter spontanément. Éviter les attroupements. Rassurer les autres personnes.
- ✓ Ne pas déplacer la personne sauf si elle court un danger (blessure, noyade, brûlure...).
- ✓ Si la personne est assise et non maintenue, l'allonger par terre ; mettre un coussin ou un vêtement plié sous la tête.
- ✓ Ecarter tout objet susceptible de le blesser.
- ✓ Laisser la crise se dérouler spontanément ; n'essayer pas d'empêcher les mouvements convulsifs.
- ✓ N'essayer pas de mettre quelque chose dans la bouche ou d'écarter les dents.
- ✓ **Si la crise persiste plus de 5 minutes** : appeler le SAMU.

À la fin de la crise :

- ✓ Dès la fin de la crise (arrêt des mouvements convulsifs), tourner la personne sur le côté, en position latérale de sécurité.
- ✓ Desserrer les vêtements autour du cou et la ceinture.
- ✓ Attendre qu'elle reprenne tout à fait conscience ; elle est souvent un peu désorientée.
- ✓ Rester auprès d'elle en lui parlant calmement.
- ✓ Ne pas lui donner à boire tant qu'elle n'ait pas complètement repris conscience.

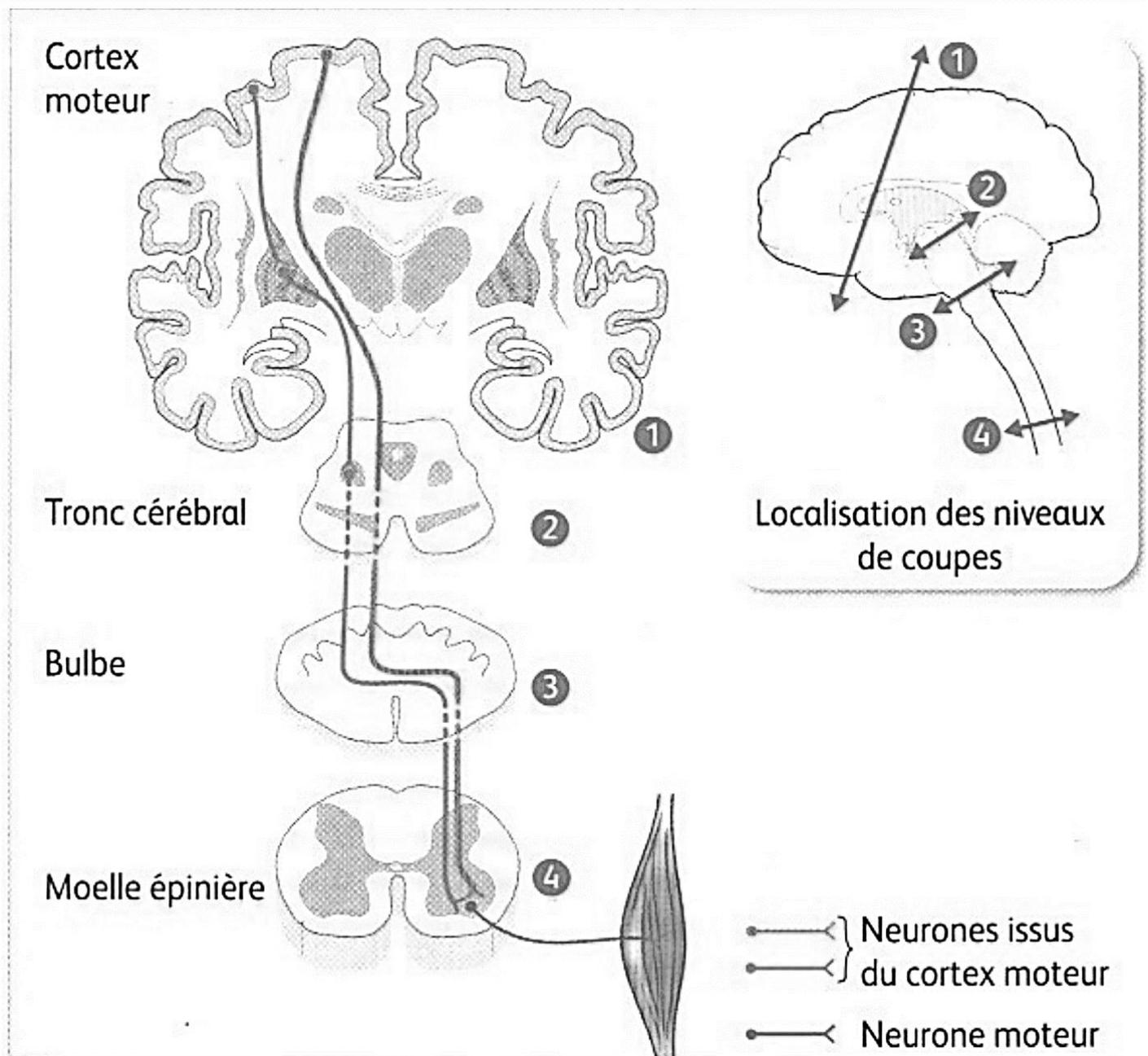
Docteur DUMONT-PEREZ



Source : auteurs

BCP ASSP	Code : 2006 ASP T 2 1 MLR 1	Session 2020	DOSSIER TECHNIQUE
Épreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 6 sur 11

Document 5 : Les voies motrices.



Source : <http://www.ac-grenoble.fr/>

BCP ASSP	Code : 2006 ASP T 2 1 MLR 1	Session 2020	DOSSIER TECHNIQUE
Épreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 7 sur 11

FICHE PROJET - PAR-OLYMPIADES

Objectif général : Organiser une journée PAR-Olympiades permettant aux résidents de la MAS et de l'EHPAD de participer à des activités sportives et ludiques adaptées.

Objectifs spécifiques :

- ✓ **Pour les résidents :** participer aux différentes activités en fonction de leurs capacités, partager un moment de convivialité avec les familles, les bénévoles et l'équipe. Pratiquer une activité physique.
- ✓ **Pour les familles :** Lever certains tabous autour du handicap, mieux appréhender le handicap et la différence, partager un moment privilégié avec un membre de sa famille en situation de handicap

Public ciblé : Les résidents de la MAS Les fleurs, de l'EHPAD Emelesse et les familles des participants.

Période retenue : 1 journée (juin 2020)

Porteur de l'action : Monsieur BENDALIHOU, responsable animation de l'association AFPAH.

Partenaires et personnes ressources : Les enseignants du secteur hôtelier du lycée BERLIOZ, les intervenants du Comité Départemental Handisport 57 et les professionnels de la MAS Les Fleurs et l'EHPAD Emelesse.

Déroulement :

- Organiser différentes réunions entre le personnel de la MAS, de l'EHPAD et Handisport pour cibler les activités et les résidents susceptibles de participer.
- Créer des ateliers décoration du projet pour les résidents de la MAS et de l'EHPAD (décoration des stands, des tables et création d'affiches)
- Informer les résidents et les familles par l'intermédiaire d'affiches dans les deux structures.
- Préparer en amont la collation à proposer aux participants (lycée BERLIOZ)

Le jour J :

- **Matinée :** formation des bénévoles animateurs aux jeux proposés par Handisport
- **Après-midi :**
 - Olympiades animées par 10 à 15 bénévoles
 - Création de 10 à 15 trinômes : bénévole – résident – membre de la famille
 - Service de collations en fin d'Olympiades
 - Remise en état des locaux
- Evaluation du déroulement de l'action

Financement :

- Financement de l'intervention d'Handisport : **372,5€**
- Petit matériel de bricolage pour la décoration : **100 €**
- Budget nécessaire à la préparation des collations : **montant à définir** (Financé par l'AFPAH)

Les ateliers des Olympiades :

- Carabine laser
- Chamboule-tout géant
- Sarbacane + fléchette pendulaire,
- Jeu quilles + rampe de glissement
- Parcours en fauteuil : cônes de signalisation, barres d'arrêt, cerceaux.

Validation de la fiche projet par le chef de l'association.

Date :

le 11/01/20

Signature :



Source : auteurs

BCP ASSP	Code : 2006 ASP T 2 1 MLR 1	Session 2020	DOSSIER TECHNIQUE
Épreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 8 sur 11

Sarlon tech 15dB 33



FLOORING SYSTEMS



U3 P3 E2/3 C2



DESCRIPTIF TYPE



Revêtement de sol PVC acoustique U3 P3 en lés de 2 m

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC acoustique certifié NF UPEC.A+ : 15 dB en lés de 2 m classé U3 P3 E2/3 C2 type Sarlon tech 15dB 33.

Selon la norme NF EN ISO 24343-1, son poinçonnement rémanent moyen sera de 0,05 mm et sa souplesse à la marche (enfoncement) sera de 0,55 mm. Il présentera une résistance au glissement pieds chaussés sur sol mouillé à l'eau savonneuse classée ESf.

Il sera doté d'une couche d'usure compacte transparente, groupe T d'abrasion, et composé d'une double couche compacte armaturée sur dossier de mousse renforcée.

Le revêtement bénéficiera d'un traitement de surface à base d'ions argent BACTERI'PROTECT, d'une protection de surface OVERCLEAN+ évitant toute métallisation pendant la durée de vie du revêtement et d'une résistance tes-tée et éprouvée aux agents tachants type Bétadine, Éosine...

Il bénéficiera d'une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension de 6 ans supplémentaires (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant⁽¹⁾).

Les chutes de pose peuvent être recyclées via notre programme de recyclage Forbo Tournesol.

MODE DE POSE & ENTRETIEN

Mode de pose :

Pose collée : Mise en œuvre et type de colle (type 622 eurostar tack) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.2. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'implique le classement E.

E1 : joints soudés à chaud sur support bois

E2 : joints soudés à chaud sur support béton

E3 : joints soudés à chaud + remontée en plinthes ou étanchéité en rives.

Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.2.

Notamment : Possibilité de mise en œuvre sur sous couche d'interposition de type SARLIBASE TE de FORBO suivant Avis Technique du fabricant.

L'entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : cordons de soudure – plinthes – formes d'appui en cas de remontées en plinthes...

Entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant.

La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

- FDES conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A1 et à son complément national NF EN 15804/CN et consultable sur INIES.

- Matières premières garanties sans phtalate

- Taux d'émission de TVOC < 55 µg/m³, classe A+

- Répond à la démarche HQE®

- Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, métaux lourds, CMR 1A et 1B); conforme au règlement européen REACH⁽²⁾

- Recyclable à 100%

- Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100% renouvelable.

- Fabrication et conception française

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dénomination commerciale	Sarlon tech 15dB 33
Classement UPEC	U3 P3 E2/3 C2
Certificat QB UPEC A+	n°304-018.2
Efficacité acoustique au bruit de choc certifiée	ΔLw = 15dB
Épaisseur totale	2,55 mm
Couche d'usure	0,63 mm
Masse surfacique totale	2600 g/m²
Groupe d'abrasion	T
Poinçonnement rémanent	0,05 mm (exigence de la norme ≤ 0,20 mm)
Réaction au feu	Bfl-s1* - n° RA13-074 (CSTB)
Classification selon NF EN 651 (ISO 11 638)	23 - 33 -

* Satisfait à la réglementation M3

(1) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral® ou de la mise en place d'un système Nuway® selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr).

(2) Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre du règlement REACH.

créons un environnement meilleur

www.forbo-flooring.fr

Source : <https://forbo.blob.core.windows.net/forbodocuments/18539/>

BCP ASSP	Code : 2006 ASP T 2 1 MLR 1	Session 2020	DOSSIER TECHNIQUE
Épreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 9 sur 11



3 EN 1 PREMIUM A

Assure la détergence et la désinfection en une seule opération des sols et des surfaces.

Une détergence haute performance

- Large compatibilité avec les sols et les surfaces lavables, grâce à son pH neutre.
- Ne laisse pas de dépôts sur les sols.
- Séchage rapide, sans trace et sans résidu collant...

Une désinfection haute performance

- L'efficacité de nos produits est testée dans des conditions représentant celles rencontrées sur le terrain selon le système normatif européen.
- Large efficacité désinfectante y compris sur les micro-organismes résistants.
- Nettoie et désinfecte en une seule opération : Efficacité prouvée en conditions de saleté.

ENGAGEMENT ANIOSAFE

Développement durable

Une formulation ANIOSAFE

- ☑ Formule biodégradable supérieure à 99%.
- ☑ Formule concentrée : Un bidon de 5L = 2000 L de produit dilué à 0,25%.

DOSE D'EMPLOI
à partir de 0,25%



Assure la détergence et la désinfection en une seule opération des sols et des surfaces.

USAGE PROFESSIONNEL

MODE D'EMPLOI

- Solution concentrée. S'utilise à la dilution de 0,25% (2,5 ml/l), soit 20 ml pour 8 litres d'eau froide ou chaude (max. +60°C).
- Appliquer en quantité suffisante (+/- 30 ml/m²), respecter le temps de contact indiqué pour l'activité antimicrobienne recherchée.
- Le rinçage est inutile sauf si les zones traitées sont destinées à être en contact avec la peau, les muqueuses ou les denrées alimentaires.
- A la dilution d'emploi, le produit ne présente pas d'incompatibilité avec les matériaux couramment rencontrés...

Indications

- Nettoyage, désinfection et désodorisation des surfaces et des sols (même protégés) en une seule opération.

Composition

- N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (N°CAS 2372-82-9 : 51 mg/g), Chlorure de didécylidiméthylammonium (N°CAS 7173-51-5 : 25 mg/g), excipients.

Données physico-chimiques

- Liquide de couleur verte
- Densité à +20°C : ≈ 1,007
- pH du produit pur à +20°C : ≈ 11
- pH du produit dilué (0,25%) à +20°C : ≈ 8

Données réglementaires

- Dangereux - respectez les précautions d'emploi (établies selon les règles européennes en vigueur en matière de classification et d'étiquetage des produits chimiques). Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Stockage : entre +5°C et +35°C.
- Produit biocide destiné à la désinfection des surfaces en contact ou non avec les denrées alimentaires (Groupe 1-TP 2 & 4) - usage réservé aux professionnels.
- Fabriqué en France.

Source : <https://bhe-hedis.fr/>

BCP ASSP	Code : 2006 ASP T 2 1 MLR 1	Session 2020	DOSSIER TECHNIQUE
Épreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 11 sur 11